



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 10/07/2020

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La commune d'Auberchicourt est reconnue en état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel NOR: INTE2014521A du 16 juin 2020, publié au Journal Officiel du 10 juillet 2020 joint à ce communiqué, la commune d'Auberchicourt **est reconnue en état de catastrophe naturelle** au titre d'inondations et coulées de boue du 17 avril 2020.

Il est signalé aux personnes sinistrées qu'elles disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour se rapprocher de leurs compagnies d'assurances afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Le 10 juillet 2020

JORF n°0169 du 10 juillet 2020

Texte n°10

Arrêté du 16 juin 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR: INTE2014521A

ELI:<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/6/16/INTE2014521A/jo/texte>

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'action et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A 125-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;

Vu les avis rendus le 21 avril 2020 et le 9 juin 2020 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Article 1

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par choc mécanique des vagues, les inondations par remontées de nappes, les mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique), les séismes et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Article 2

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre

les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Article 3

La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Article 4

Dans l'annexe II de l'arrêté interministériel du 28 avril 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (NOR : INTE2010310A), publié au Journal officiel de la République française le 12 juin 2020, dans le paragraphe relatif au département de la Gironde, la commune de Réole (La), non reconnue pour la période du 13 au 16 décembre 2019 au titre des inondations et coulées de boue, est supprimée et remplacée par la commune de Réole (La), non reconnue pour la période du 23 au 25 décembre 2019 au titre des inondations et coulées de boue.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1er décembre 2019

Commune de Peyruis.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Inondations par choc mécanique des vagues du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Commune de Villefranche-sur-Mer (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Communes de Bar-sur-Loup (Le), Briançonnet (1), Castellar.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

Inondations et coulées de boue du 21 janvier 2020 au 23 janvier 2020

Commune de Lérans.

Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2020

Commune de Saint-Félix-de-Tournefort (1).

Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2020 au 23 janvier 2020

Communes de Cazals-des-Baylès (1), Gaudiès (1), Montbel (1), Roumengoux (1), Vals (1).

Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2020 au 24 janvier 2020

Commune de Mazères (2).

Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2020

Communes de Mirepoix, Saint-Quentin-la-Tour (1).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019

Commune de Ventabren.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2019

Commune de Chapelle-des-Pots (La) (1).

Inondations et coulées de boue du 23 décembre 2019 au 25 décembre 2019

Commune de Ronde (La) (1).

Inondations et coulées de boue du 26 décembre 2019 au 28 décembre 2019

Commune de Taugon (1).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Inondations par remontée de nappe phréatique du 15 janvier 2018 au 15 février 2018

Communes de Fontenelle (1), Is-sur-Tille (1), Laignes (1), Plombières-lès-Dijon (1), Tarsul (1).

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 16 novembre 2019 au 11 février 2020

Commune de Thuit de l'Oison (Le) (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 24 décembre 2019 au 13 janvier 2020

Commune des Andelys (Les) (1).

Inondations et coulées de boue du 12 février 2020 au 13 février 2020

Commune de Caumont (2).

Inondations et coulées de boue du 12 mars 2020 au 14 mars 2020

Commune de Barneville-sur-Seine (2).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Inondations et coulées de boue du 5 mai 2020

Commune de Dampierre-sous-Brou (1).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Inondations et coulées de boue du 9 mai 2020

Communes de Cléden-Poher (1), Commana (1), Plounéour-Ménez (1), Saint-Hernin (2), Saint-Thégonnec Loc-Eguiner (1).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 15 mars 2020

Commune de Tourne (Le) (1).

Inondations et coulées de boue du 17 avril 2020

Commune de Saint-Léon (1).

Inondations et coulées de boue du 9 mai 2020 au 11 mai 2020

Communes d'Andernos-les-Bains (1), Arzac, Audenge (1), Auros (1), Avensan, Balizac (1), Barp (Le) (1), Barsac, Bayon-sur-Gironde, Bazas (1), Bégadan, Belin-Béliet (1), Bernos-Beaulac (1), Berson (1), Biganos (1), Bommes (2), Brède (La) (1), Brouqueyran (1), Budos (1), Cabanac-et-Villagrains (1), Cadillac, Camarsac (1), Captieux (1), Castelnau-de-Médoc (1), Castres-Gironde, Cazalis (1), Escaudes (1), Escoussans (1), Fargues (2), Gabarnac, Guillos (1), Gujan-Mestras (1), Hostens (1), Illats (1), Lacanau (1), Landiras (1), Langoiran, Langon, Laroque, Léogéats (1),

Léognan (1), Lerm-et-Musset (1), Listrac-Médoc (1), Loupiac, Lucmau (1), Lugos (1), Macau, Marcheprime (1), Martillac (2), Mazères (1), Mios (1), Monprimblanc (1), Moulis-en-Médoc, Noaillan (1), Omet, Origne (1), Parempuyre, Pian-Médoc (Le) (1), Pompéjac (1), Porte-de-Benauges (1), Préchac (1), Preignac, Pujols-sur-Ciron (1), Roaillan (1), Sainte-Croix-du-Mont, Sainte-Hélène (1), Saint-Jean-d'Illac, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Léger-de-Balson (1), Saint-Magne (1), Saint-Maixant, Saint-Michel-de-Rieufret (1), Saint-Morillon (1), Saint-Pierre-d'Aurillac, Saint-Pierre-de-Bat (1), Saint-Pierre-de-Mons, Saint-Selve (1), Saint-Symphorien (1), Salaunes (1), Salles (1), Sauternes (2), Sillas (1), Teich (Le) (1), Teste-de-Buch (La) (1), Toulence, Uzeste (1), Verdelaix, Villandraut (1).

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 13 décembre 2019 au 14 décembre 2019

Commune de Sepmes (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 7 novembre 2019 au 11 février 2020

Commune de Mugron (1).

Inondations et coulées de boue du 14 décembre 2019 au 16 décembre 2019

Commune de Cauna (1).

Inondations et coulées de boue du 14 décembre 2019 au 17 décembre 2019

Commune de Pey (1).

Inondations et coulées de boue du 15 décembre 2019 au 17 décembre 2019

Commune de Dax.

Inondations et coulées de boue du 25 avril 2020

Communes de Hagetmau (2), Momuy (2).

Inondations et coulées de boue du 9 mai 2020 au 11 mai 2020

Communes d'Argelouse (1), Arue (1), Banos (1), Bastennes (1), Belhade (1), Bergouey (1), Biscarrosse (1), Bourriot-Bergonce (1), Callen (1), Campet-et-Lamolère (1), Caupenne (1), Commensacq (1), Estibeaux (2), Gaujacq (1), Labouheyre (1), Labrit (1), Lacrabe (1), Lencouacq (1), Losse (1), Luxey (1), Maillas (1), Maillères (1), Mano (1), Mant (2), Momuy (3), Monget (1), Montaut (2), Montfort-en-Chalosse (1), Moustey (1), Parentis-en-Born (1), Pissos (1), Pouydesseaux (1), Retjons (1), Sabres (1), Saint-Aubin (2), Saint-Gor (1), Saugnacq-et-Muret (1), Sore (1), Trensacq (1), Vert (1), Villeneuve-de-Marsan (2).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 11 mai 2020

Commune de Saint-Justin (1).

Inondations et coulées de boue du 12 mai 2020 au 15 mai 2020

Commune de Tartas.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Inondations et coulées de boue du 1er mars 2020

Communes de Bernerie-en-Retz (La) (3), Bouaye (1), Brains (1), Moutiers-en-Retz (Les) (2), Port-Saint-Père (1), Remaudière (La) (1), Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons (1), Villeneuve-en-Retz (2).

Inondations et coulées de boue du 1er mars 2020 au 3 mars 2020

Commune de Saint-Jean-de-Boiseau.

Inondations et coulées de boue du 4 mars 2020 au 6 mars 2020

Commune de Saint-Colomban (1).

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Inondations et coulées de boue du 1er mars 2020 au 6 mars 2020

Commune de Montrevault-sur-Èvre (2).

Inondations et coulées de boue du 4 mars 2020 au 5 mars 2020

Commune de Chemillé-en-Anjou (2).

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Inondations et coulées de boue du 10 février 2020 au 11 février 2020

Commune de Verneuil.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Inondations et coulées de boue du 3 février 2020

Commune de Rancourt-sur-Ornain.

Inondations et coulées de boue du 3 février 2020 au 4 février 2020

Communes de Louppy-le-Château (1), Noyers-Auzécourt (1), Varennes-en-Argonne (3).

DÉPARTEMENT DU NORD

Inondations et coulées de boue du 17 avril 2020

Commune d'Auberchicourt (2).

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Inondations et coulées de boue du 9 février 2020 au 23 mars 2020

Commune d'Appilly.

Inondations et coulées de boue du 10 mai 2020

Commune d'Autrêches (1).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Inondations et coulées de boue du 17 avril 2020

Communes d'Auxi-le-Château (1), Baralle (1), Buire-au-Bois (1), Buissy (1), Cagnicourt (1), Conchy-sur-Canche (2), Écourt-Saint-Quentin (1), Guinecourt (2), Lagnicourt-Marcel (2), Morchies (2), Pronville-en-Artois (1), Quéant (2), Rumaucourt (1), Saudemont (1), Villers-lès-Cagnicourt (1).

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 28 janvier 2019 au 4 février 2019

Commune de Mauléon-Licharre (1).

Inondations et coulées de boue du 12 décembre 2019 au 14 décembre 2019

Communes de Béost, Mont.

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019

Communes de Bordes, Orthez.

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019 au 15 décembre 2019

Commune de Lahourcade (2).

Inondations et coulées de boue du 25 avril 2020

Commune d'Orthez.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Inondations et coulées de boue du 19 janvier 2020 au 24 janvier 2020

Commune de Baillestavy (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 20 janvier 2020 au 23 janvier 2020

Commune de Fillols.

Inondations et coulées de boue du 21 janvier 2020 au 22 janvier 2020

Commune de Canohès (1).

Inondations et coulées de boue du 21 janvier 2020 au 23 janvier 2020

Communes de Néfiach, Rasiguères (1), Rodès (1), Sainte-Marie-la-Mer.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 21 janvier 2020 au 23 janvier 2020

Communes d'Ayguatèbia-Talau (1), Campôme (1), Conat (1), Jujols (1), Rodès (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 21 janvier 2020 au 24 janvier 2020

Commune de Clara-Villerach (1).

Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2020

Commune de Bouleternère.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 16 mars 2020 au 30 mars 2020

Commune de Chapelle-sur-Dun (La) (1).

Inondations et coulées de boue du 10 mai 2020

Commune de Sainte-Croix-sur-Buchy (2).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Inondations et coulées de boue du 9 mai 2020 au 11 mai 2020

Communes de Cernay-la-Ville, Jouy-en-Josas, Loges-en-Josas (Les), Magny-les-Hameaux, Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Vélizy-Villacoublay (2), Versailles (1), Viroflay (1).

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Inondations et coulées de boue du 17 avril 2020

Communes d'Allery (1), Bernâtre (2), Buigny-l'Abbé (1), Bussus-Bussuel (1), Cocquerel, Conteville (1), Cramont (1), Francières (1), Maison-Roland (1), Maizicourt (1), Saint-Riquier (1), Yaucourt-Bussus (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

Inondations et coulées de boue du 27 avril 2020

Commune de Lagrave.

Inondations et coulées de boue du 9 mai 2020 au 11 mai 2020

Communes de Boissezon, Brassac, Cambounès, Cuq, Fontrieu, Lacrouzette, Montfa, Montredon-Labessonnié, Noailhac, Peyregoux (1), Puycalvel (1), Roquecourbe, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Salvy-de-la-Balme, Valdurenque, Verdalle.

Inondations et coulées de boue du 10 mai 2020 au 12 mai 2020

Communes d'Ambres, Burlats, Castres, Graulhet, Laboutarie, Montdragon, Réalmont, Saint-Gauzens, Saïx, Saint-Julien-du-Puy, Soual, Terre-de-Bancalié, Vénès, Vielmur-sur-Agout, Viviers-lès-Montagnes.

DÉPARTEMENT DU VAR

Inondations par choc mécanique des vagues du 23 novembre 2019 au 24 novembre 2019

Commune de Roquebrune-sur-Argens (1).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 novembre 2019 au 1er décembre 2019

Commune de Puget (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1er décembre 2019

Commune de Cadenet (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1er décembre 2019 au 23 décembre 2019

Commune de Lourmarin (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 20 décembre 2019

Commune de Saignon (1).

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Inondations et coulées de boue du 5 mars 2020 au 6 mars 2020

Communes d'Angles, Péault.

Inondations et coulées de boue du 9 mai 2020 au 11 mai 2020

Communes de Bernard (Le) (1), Faute-sur-Mer (La), Jard-sur-Mer, Longeville-sur-Mer, Mouzeuil-Saint-Martin (1), Palluau (1), Perrier (Le) (1), Rocheservière (1), Sainte-Hermine, Saint-Étienne-de-Brillouet (1), Saint-Juire-Champgillon (1), Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine (1), Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Philbert-de-Bouaine (1), Talmont-Saint-Hilaire, Thiré (2), Tranche-sur-Mer (La), Velluire-sur-Vendée (Les).

Annexe

ANNEXE II

COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Inondations et coulées de boue du 9 février 2020 au 10 février 2020.

Commune de Bézu-Saint-Germain.

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 21 décembre 2019 au 22 décembre 2019

Commune de Bayons.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 novembre 2019 au 2 décembre 2019

Commune de Massoins.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2019 au 10 novembre 2019

Commune de Cherbonnières.

Inondations et coulées de boue du 3 novembre 2019

Commune de Genouillé.

Inondations et coulées de boue du 27 novembre 2019

Commune de Genouillé.

Inondations et coulées de boue du 13 décembre 2019 au 21 décembre 2019

Commune de Saintes.

Inondations et coulées de boue du 17 décembre 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Taillant.

Inondations et coulées de boue du 10 décembre 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Taillebourg.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 7 novembre 2019 au 19 décembre 2019

Commune de Taillebourg.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1er octobre 2019 au 20 décembre 2019

Commune de Beauvoisin.

Séismes du 11 novembre 2019

Communes de Clansayes, Crest, Eurre.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

Inondations et coulées de boue du 22 décembre 2019 au 23 décembre 2019

Commune d'Arro.

Inondations et coulées de boue du 2 mars 2020

Commune de Cristinacce.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Inondations et coulées de boue du 15 juin 2019

Communes de Buisse (La), Coublevie, Miribel-les-Échelles, Moirans, Montagne, Renage, Saint Antoine l'Abbaye, Saint-Jean-de-Moirans, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Paul-d'Izeaux.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Inondations et coulées de boue du 1er mars 2020

Commune de Saint-Père-en-Retz.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Séismes du 21 juin 2019

Communes de Longué-Jumelles, Saint-Just-sur-Dive.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Inondations et coulées de boue du 3 février 2020 au 5 février 2020

Commune de Heiltz-le-Maurupt.

Inondations et coulées de boue du 7 mars 2020

Commune de Verzy.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Inondations et coulées de boue du 9 juin 2018

Commune de Buzon.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Inondations et coulées de boue du 20 janvier 2020 au 23 janvier 2020

Commune de Rivesaltes.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 21 janvier 2020 au 24 janvier 2020

Commune de Cabanasse (La).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 21 janvier 2020 au 23 janvier 2020

Communes de Cases-de-Pène, Valcebollère.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Inondations et coulées de boue du 5 mars 2020 au 6 mars 2020

Commune de Cramont.

Inondations et coulées de boue du 9 octobre 2019

Commune de Mons-Boubert.

Inondations et coulées de boue du 17 avril 2020

Commune de Vauchelles-les-Quesnoy.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 26 novembre 2018

Commune de Rollot.

Vents cycloniques du 10 février 2020

Communes de Bertangles, Poulainville.

Vents cycloniques du 29 février 2020

Commune de Chaussée-Tirancourt (La).

DÉPARTEMENT DU VAR

Inondations par choc mécanique des vagues du 1er décembre 2019 au 2 décembre 2019

Commune de Roquebrune-sur-Argens.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Inondations et coulées de boue du 1er décembre 2019

Commune de Taillades.

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 novembre 2019 au 2 décembre 2019

Commune de Goult.

Séismes du 11 novembre 2019.

Communes de Travaillan, Uchaux.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Inondations et coulées de boue du 31 janvier 2020 au 3 février 2020

Commune de Péault.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 11 novembre 2019 au 31 décembre 2019

Commune de Poitiers.

Fait le 16 juin 2020.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,

A. Thirion

Le ministre de l'économie et des finances,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service du financement de l'économie,

L. Corre

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur,

P. Chavy